

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 13 Mars 2018**

**Délibération n°22- 2018 relative au budget rectificatif 2018 n°1.**

**VU le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3-IV-2°,  
VU l'article R719-73 et R719-74 du code de l'éducation,  
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion  
budgétaire et comptable publique.**

Considérant que le quorum physique est constaté.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 016 ETPT sous plafond et 307 ETPT hors plafond
- 210 634 044 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 162 196 369 € personnel
  - 26 616 006 € fonctionnement
  - 21 821 669 € investissement
- 211 477 714 € de crédits de paiement
  - 162 196 369 € personnel
  - 27 850 619 € fonctionnement
  - 21 430 726 € investissement
- 208 612 612 € de prévisions de recettes
- - 2 865 103 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 3 765 103 € de variation de trésorerie
- 452 364 € de résultat patrimonial
- 5 573 768 € de capacité d'autofinancement
- - 2 865 103 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	22
Membres en exercice	36	Membres représentés	9
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	22	Contre	9	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

**Délibération adoptée**



Visa du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : BR n°1

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 19-03-2018

Document mis en ligne le : 19-03-2018 .